

# Compte-Rendu

## Réunion du GAL Îles et Estuaires Charentais



Salle de la Maison des Initiatives et des Services, MARENNES-HIERS-BROUAGE

Vendredi 11 octobre à 14h30.



## Liste de présence

Parmi les membres du GAL Îles et Estuaires Charentais étaient présents :

GROUPE D'INTERET 1 : collège public					
Titulaires		10/11/2024	Suppléants		10/11/2024
Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Présence	Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Présence
FERCHAUD Pascal	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique	Présent	GOUGNON Lysiane	Maire de Sablonceaux	Absent
BERNARD-BARTHE Pierre	Adjoint au maire de Saint-Augustin	Présent	PORTIER Myriam	Maire de l'Eguille-sur-Seudre	Présent
RIMBAULT Raynald	Conseiller municipal de Royan	Présent	CANOVA Annick	Conseillère communautaire CARA	Absent
GRASSET Alain	Maire de Talmont-sur-Gironde	Excusé	CARRE Michèle	Elue communautaire CARA déléguée à l'agriculture, l'ostréiculture et la ruralité	Absent
BOURBIGOT Sébastien	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Excusé	GIREAUD Isabelle	Conseillère déléguée de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Excusé
MAUGAN Claude	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Présent	PACAUD Lionel	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Excusé
BESSAGUET Bruno	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Présent	DEMENE Lydie	Maire de Port-des-Barques	Excusé
LESAUVAGE Thierry	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Présent	BURNET Alain	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Excusé
PARENT Michel	Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Présent	SUEUR Christophe	Vice-Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Absent
BRECHKOFF Thibault	Vice-Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Présent	ROBILLARD Patrice	Vice-Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Absent
BROUHARD Patrice	Président de la communauté de communes du Bassin de Marennes	Présent	BOMPARD Alain	Vice-Président de la communauté de communes du Bassin de Marennes	Excusé
RABELLE Dominique	Conseillère Départementale	Absent	BRACHET Anne	Conseillère Départementale	Excusé
GROUPE D'INTERET 2 : collège privé					
Titulaires		10/11/2024	Suppléants		10/11/2024
Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Présence	Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Présence
DUPONT Jean-Michel	Vice-Président de l'association Saint-Georges Voiles	Présent	BROCHON Jean-Pierre	Secrétaire de l'association L'Huître pédagogique	Absent
DAUTRICOURT Amaud	Responsable de production culturelle de la Corderie Royale	Présent	BOURNEL Caroline	Directrice de la Fédération départementale des chasseurs de charente-Maritime	Absent
HERBAUT Emrick	Directeur adjoint de l'Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes	Présent	GUENEBALD Cécile	Directrice adjointe de l'Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes	Absent
MARIOT Emilie	Coordinatrice de l'association Île d'Oléron Développement Durable Environnement	Présent	GAUDIN Zachary	Chargé de projets de l'association Île d'Oléron Développement Durable Environnement	Absent
VINS Jérôme	Directeur du centre socioculturel Georges Brassens de Saint-Sulpice-de-Royan	Excusé	RICHY Emmanuel	Membre de l'Association Patrimoine Saint-Seurin d'Uzet - Auberge-Musée du Caviar et de l'Esturgeon	Absent
JANNY Jean-Christophe	Directeur général de l'Association pour le Traitement l'Accompagnement, les Soins et le Handicap	Excusé	VILLAUTREIX François	Directeur général adjoint de l'Association pour le Traitement, l'Accompagnement, les Soins et le Handicap	Excusé
BOSSERT Myriam	Directrice de ADCR Services	Présent	PARIS Delphine	Présidente de ADCR Services	Absent
MARION Dominique	Administrateur de la fédération régionale d'agriculture biologique de Nouvelle-Aquitaine	Excusé	GORICHON Frédéric	Président du groupement d'éleveurs du marais de Brouage	Absent
BENARD Eric	Entrepreneur Ostréicole	Excusé	GACHIGNAT Fabienne	Agricultrice	Présent
GUINOT Philippe	Président de la Coopération agricole d'Approvisionnement et d'Achat en Commun	Excusé	CATHELINEAU Sarah	Directrice de la Coopération agricole d'Approvisionnement et d'Achat en Commun	Excusé
CARDINAL Renaud	DG UWV Surfboards	Absent	QUIQUE Rémi	Chef de projet UWV Surfboards	Présent
FAYOLE Jean	Membre du Conseil de Développement Royan Atlantique	Excusé	DUJARRIC DE LAGARDE André	Président du Conseil de Développement Royan Atlantique	Présent
METAIS Michel	Secrétaire du Conseil de Développement Rochefort Océan	Excusé	BOUCHER Christophe	Membre du Conseil de Développement Rochefort Océan	Excusé
DUFOUR-FRAS Delphine	Elue de la Chambre des métiers et de l'artisanat	Présent	DOMBRAY Pauline	Elue de la Chambre des métiers et de l'artisanat	Excusé
THIBAudeau Fabrice	Elu de la Chambre d'agriculture	Excusé	ARRIGNON Valérie	Elue de la Chambre d'agriculture	Excusé
RENOUF Gilles	Elu de la Chambre du commerce et de l'industrie	Excusé	BOSI Alain	Elu de la Chambre du commerce et de l'industrie	Excusé

Myriam Portier ne pourra pas prendre part aux votes car son titulaire, Pierre Bernard-Barthe, est présent.

### Les membres associés présents :

- Rémi JUSTINIEN – Conseiller Régional
- Christine FROUIN - Chargée de mission Fonds européens et Territoires (Région Nouvelle-Aquitaine)

### L'équipe technique du GAL :

- Xavier PASTEAU – Directeur Politiques contractuelles et ingénierie de projets (CdA Royan Atlantique)
- François AMAND – Chef de service accompagnement et financement de projets (CdA Royan Atlantique)
- Pascale GUIBERT – Responsable du pôle ressources et financement (CdA Rochefort Océan)
- Julie CHAUVIN - Responsable du service Financement des projets (CdA Rochefort Océan)
- Emilie LE ROY – Animatrice de proximité (CdA Rochefort Océan)
- Cristelle BOUCHALAI-COUZON – Animatrice de proximité (CdA Rochefort Océan)
- Florence BOBILLON – Animatrice de proximité (CdC de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes)

- Laura DUPUY – Assistante administrative et financière des fonds Européens (Pôle Marennes Oléron)
- Michaël SPADA – Coordinateur du GAL Îles et Estuaires Charentais (Pôle Marennes Oléron)

## QUORUM

Le double quorum est atteint d'après les règles définies par le règlement intérieur validé en séance le 11/12/2023.

Règles pour que les décisions puissent être prises valablement	Réunion du 11/10/2024
30% minimum des pouvoirs de vote du GAL sont présents	Minimum : 9 Votants : 18
50 % minimum des membres votants du GAL présents sont des représentants du collège privé	Minimum : 9 Votants : 9

## ORDRE DU JOUR

Sur la base d'un diaporama (annexe 1), les échanges se sont déroulés selon l'ordre du jour suivant :

1. Généralités liées au programme
  - a. Validation du CR du 07/03/2024
  - b. Point sur la mise en œuvre de la stratégie
  - c. Participation du GAL à Leader France
2. Projets soumis au vote
  - a. 5 projets pour voter l'opportunité
  - b. 4 projets pour voter la sélection

**Le dispositif de vote électronique ne fonctionnant pas, les votes se feront tout au long de la séance à main levée.**

## VALIDATION DU CR DU 03/07/2024

Michel Parent prend la parole afin d'ouvrir la réunion et lance un tour de table de présentations.

Michel PARENT met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Validation du compte rendu de la précédente réunion du GAL Îles et Estuaires Charentais du 03/07/2024.	18	0	0	0	0

## GENERALITES LIEES AU PROGRAMME

Michael Spada expose les perspectives de consommation de la maquette pour mettre en œuvre la stratégie et les actions en cours ou à venir afin de répondre aux enjeux identifiés lors du GAL de juillet :

- 96 % de la maquette globale potentiellement consommée (75% en juillet)
- 114 % du FEDER potentiellement consommé (91% en juillet)
- Mise en place d'une liste d'attente sur le FEDER depuis le 3 juillet (information par courriel au moment du dépôt et sur le site internet du GAL)

- Proposition de projet d'avenant à l'AG : transfert entre fiches FEDER et création d'une nouvelle FA FEADER.
- Réunion « Agri – Alim » le 30 septembre : Proposition de courrier à destination des acteurs potentiellement Porteur de projets

Emilie Mariot prend la parole afin d'émettre une vigilance sur la communication auprès des porteurs de projets : « il ne faut pas créer de faux espoirs aux porteurs, et bien leur indiquer la réalité du processus du programme ». Michael Spada préparera le courrier dans ce sens en incitant fortement les acteurs à très rapidement se rapprocher des animateurs sur les EPCI.

L'organisation d'une réunion spéciale « évaluation » est proposée pour le début de l'année 2025.

L'élection de Dominique Marion au CA de LEADER France est annoncée.

## PROJETS SOUMIS AU VOTE POUR OPPORTUNITE

Un dossier de lecture envoyé préalablement aux membres de GAL contenait une fiche de présentation de projet pour chacune des opérations étudiées en séance. Une nouvelle version des fiches de présentation de projet avec la décision du GAL est également jointe au CR.

### CONVENTION DE PRESTATION D'ETUDES POUR LA FAISABILITE D'UN ENSEMBLE D'OPERATIONS D'AMENAGEMENTS DE LOGEMENTS EN RESIDENCE PRINCIPALE DE TYPES SOCIAUX OU INTERMEDIAIRES

#### Présentation du projet

Présentation du projet par Alain Schiocchet (chargé de missions foncier/habitat).

Projet	Convention de prestation d'études pour la faisabilité d'un ensemble d'opérations d'aménagements de logements en résidence principale de types sociaux ou intermédiaires	
Porteur de projet	Communauté de communes de l'île d'Oléron	
Fiche action concernée	N° 4 – Elaborer un plan d'action foncière	
<b>Coût total HT présenté (Pré-demande)</b>	<b>Montant de subvention envisagé</b>	
197 780,00 €	80 000,00 €	

Aucune question n'est posée au porteur de projet.

Les personnes en conflit d'intérêt, Thibault Brechkoff et Michel Parent, sortent de la salle.

#### Débat & Vote

Michael SPADA détaille la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments proposés de jurisprudence avant de lancer le débat.

Mr Patrice Brouhard, désigné en l'absence des vices présidents par Mr Parent qui se trouve en conflit d'intérêt, met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Validation de l'opportunité de l'opération présentée avec une note de 19,5/20 suite à l'analyse du comité technique, de la jurisprudence et des débats en séance.	16	0	0	0	2

## CREATION D'UNE « MAISON DE LA SEUDRE »

### Présentation du projet

Présentation du projet par Pascal Ferchaud (Maire de Saujon) et Alexandre Boucrot (Chef de projet petite ville demain à Saujon)

Projet	CREATION D'UNE « MAISON DE LA SEUDRE »	
Porteur de projet	Commune de Saujon	
Fiche action concernée	N°2 - Préservation et promotion des paysages et du patrimoine	
<b>Coût total HT présenté (Pré-demande)</b>	<b>Montant de subvention envisagé</b>	
738 300,00 €	200 000,00 €	

**Emilie Mariot :** « Le site est inondable ? »

**Pascal Ferchaud :** « Non, le site n'est pas inondable mais la mise en place du « PAPI Seudre » qui passe juste à côté a déjà permis un relèvement de la Taillée entre le bâtiment et la Seudre ce qui le rend non inondable ».

**Claude Maugan :** « Combien cela représente-t-il en m2 ? ».

**Pascal Ferchaud :** « Cela représente une surface d'environ 500 m2 ».

**Emilie Mariot :** « Vous avez prévu une salle de musculation sur le plan ? ».

**Pascal Ferchaud :** « Non, c'est une ancienne salle de musculation que nous réhabilitons, ne vous inquiétez pas ».

**Patrice Brouhard :** « Les bâtiments appartiennent à la ville de Saujon ? C'est une mise à disposition ? ».

**Pascal Ferchaud :** « Non, pas nécessairement, selon les demandes ».

**Michel Parent :** « Je suppose qu'il y aura des supports historiques pour raconter la Seudre ? L'histoire culturelle notamment ? ».

**Pascal Ferchaud :** « Oui bien sûr, il y aura de la scénographie, la dimension pédagogique est clairement présente et il y aura les syndicats mixtes qui vont travailler sur la mise en valeur des lieux ».

**Michel Parent :** « C'est un lieu isolé ou il y aura de la mise en réseau avec différents acteurs et différentes découvertes ? ».

**Pascal Ferchaud :** « Il y a le train des mouettes qui passe juste à côté, l'idée est de faire une ligne avec le train afin de répondre à la demande touristique ».

**Emrick Herbaut :** « L'office de tourisme de Royan Atlantique travaille sur plusieurs sites le long de la Seudre qui seraient en réseau ».

**Rémi Jutinien :** « Quel est le niveau d'acceptabilité du projet face à la population ? ».

**Pascal Ferchaud :** « Le fait de remettre en état une friche est plutôt bien vu ».

**Rémi Jutinien :** « Le lieu est déjà fréquenté ou non ? La population est heureuse de réinvestir les lieux ? ».

**Pascal Ferchaud :** « Le lieu est pour l'instant en friche, mais en face, nous avons le chemin de la Seudre qui va jusqu'à l'Eguille qui passe devant donc nous avons beaucoup de cyclistes ».

**Rémi Jutinien :** « Les porteurs de projet ont-ils pris contact avec les acteurs économiques de la Seudre ? ».

**Pascal Ferchaud :** « Non malheureusement elle n'est pas impliquée dans le projet car la filière économique est totalement désengagée aujourd'hui. La destination de ce projet n'est pas ostréicole, il y a d'autres projets sur ce thème, en amont de la Seudre mais ce n'est pas notre domaine de ce côté-ci ».

**Emilie Mariot** : « Je voulais souligner le côté soutien aux associations et à l'activité locale. Il n'y a pas que des associations de pêche ni que du tourisme donc c'est important de soutenir tous les domaines d'activité ».

**Rémi Justinien** : « Et j'ajouterais, dans le cadre des petites villes de demain que la commune de Saujon s'est très bien appropriée le dispositif et est donc très dynamique ».

La personne en conflit d'intérêt, Pascal Ferchaud, sort de la salle.

### Débat & Vote

Michael SPADA détaille la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments proposés de jurisprudence avant de lancer le débat.

Michel PARENT met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Validation de l'opportunité de l'opération présentée avec une note de 18/30 suite à l'analyse du comité technique, de la jurisprudence et des débats en séance.	17	0	0	0	1

## CREATION D'UNE MICRO CRECHE

### Présentation du projet

Présentation du projet par Liliane Isendick-Malterre (Adjointe au maire de Royan en charge de l'Enfance), Marc BRET (Directeur général adjoint des services de Royan), Nicolas POULARD (Responsable du service Enfance, Jeunesse, Famille de Royan) et Christelle BRIXHE (Directrice de la crèche municipale de Royan)

Projet	CREATION D'UNE MICRO CRECHE	
Porteur de projet	Commune de Royan	
Fiche action concernée	N°3 – Equipement, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes	
<b>Coût total HT présenté (Pré-demande)</b>		<b>Montant de subvention envisagé</b>
720 000,00 €		200 000,00 €

**Raynald Raimbault** : « Ce projet peut surprendre car on a tendance à penser que la population de Royan est vieillissante mais non, au contraire, il y a une forte demande au niveau des familles et des jeunes couples pour la garde d'enfants ».

**Claude Maugan** : « Il faut être certain d'avoir la bonne équation entre l'offre et la demande quand on a ce type de projet car les aides de la CAF sont conditionnées selon le taux de remplissage ».

**Marc BRET** : « Aujourd'hui, après les démarches que nous avons faites, il y a déjà 4 entreprises qui sont prêtes à nous acheter des places dans notre structure, sachant que, selon l'amplitude d'ouverture d'environ 6h30/20h30 c'est 2 à 2,5 familles par place. L'intérêt pour l'entreprise est de gérer sa place alors que s'il n'y a pas de contrat, c'est la collectivité qui choisit la répartition. Ça permet à l'entreprise d'avoir une garantie ».

**Pascal Ferchaud** : « L'emplacement choisit pour ce projet n'est pas anodin non plus puisqu'il se situe près de l'hôpital donc avec des horaires atypiques, d'où l'idée de s'adapter aux horaires des entreprises environnantes ».

**Rémi Justinien** : « C'est important d'anticiper ainsi l'augmentation de la démographie car selon les études c'est entre 20 000 et 30 000 habitants de plus chaque année sur la côte (de Hendaye à Charon à peu près) avec une forte concentration sur la pointe du Verdon et du Pays Royannais. Cela veut donc dire qu'il va y avoir une arrivée de la population et pas nécessairement des personnes âgées comme on pourrait le penser ».

La personne en conflit d'intérêt, Raynald Rimbault, sort de la salle.

### Débat & Vote

Michael SPADA détaille la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments proposés de jurisprudence avant de lancer le débat.

Michel PARENT met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Validation de l'opportunité de l'opération présentée avec une note de 20/30 suite à l'analyse du comité technique, de la jurisprudence et des débats en séance.	17	0	0	0	1

### CIRCUIT DECOUVERTE ET PEDESTRE « PIERRE LOTI »

Présentation du projet par Evelyne Morgat Néron (Adjointe à la culture de St Pierre d'Oléron) et Pierre Lespagnol (Agent du patrimoine service culturel de St Pierre d'Oléron)

Projet	CIRCUIT DECOUVERTE ET PEDESTRE « PIERRE LOTI »	
Porteur de projet	Commune de Saint-Pierre-d'Oléron	
Fiche action concernée	N°2 - Préservation et promotion des paysages et du patrimoine	
<b><u>Coût total HT présenté (Pré-demande)</u></b>	<b><u>Montant de subvention envisagé</u></b>	
64 000,00 €	38 400,00 €	

**Arnaud Dautricourt** : « Qu'est-ce qu'une borne a conduction osseuse ? »

**Evelyne Morgat Néron** : « C'est un appareil révolutionnaire. C'est une boîte que vous pouvez poser où vous le souhaitez qui contient un enregistrement et il vous suffit de poser vos coudes sur cette borne et de mettre vos mains aux oreilles pour faire conducteur et par conduction osseuse, vous entendrez les sons enregistrés ».

**Pierre Lespagnol** : « Cette technologie, que je n'ai pas eu la chance de tester encore permet une immersion totale et la perception du son est totalement différente que ce que nous avons l'habitude de connaître. Nous avons, dans un premier temps, chercher la voix de Pierre Loti, mais malgré nos recherches, il semble que la voix de Pierre Loti n'est pas été enregistrée donc nous allons partir sur des sons immersifs avec des lectures de passages de ses œuvres ».

**Delphine Dufour Fras** : « Vous avez ciblé le public de ce projet ? Les enfants, les handicapés ? ».

**Pierre Lespagnol** : « Oui bien sûr, la hauteur des bornes a été étudiée pour tous ».

**Fabienne Gachignat** : « Vous parlez d'un plan de financement estimatif, comment voyez-vous évoluer le plan ? Car entre la signalétique et la pédagogie, nous arrivons vite à des frais très importants ».

**Pierre Lespagnol** : « Effectivement, nous avons fait le choix d'être accompagné pour ne pas proposer quelque chose d'amateur. Nous sommes dans la phase de recrutement de la société d'ingénierie culturelle car nous souhaitons qu'elle nous conseille entre 7 et 10 points sur l'ensemble du parcours afin que nous puissions mettre en place cette technologie. La détermination du cahier des charges reste dans l'enveloppe que nous avons estimée ».

**Emilie Mariot** : « Est-ce que vous avez travaillé sur la palette des végétaux qui seront présents sur le parcours afin d'intégrer des végétaux issus du local ? ».

**Pierre Lespagnol** : « Pierre Loti, à travers ses écrits nous montre toute une multitude de végétaux qu'il a pu observer autour de lui. Nous les avons repris ».

**Emilie Mariot** : « Donc nous ne serons pas sur des essences endémiques mais sur des végétaux issus des écrits de Pierre Loti ? ».

**Pierre Lespagnol** : « Oui, tout à fait ».

**Emilie Mariot** : « Et ma deuxième question, l'appropriation des habitants face à ce projet ? Il y a déjà un très beau panel végétal tout au long des venelles de Saint-Pierre, est-ce que vous avez intégré les habitants afin qu'ils puissent, eux aussi, participer au panel de végétaux qui seront mis en place afin de valoriser le projet ? ».

**Pierre Lespagnol** : « Il y aura forcément des consultations, sachant qu'il y a la rue piétonne, les commerçants vont être interrogés ».

**Evelyne Morgat Néron** : « Il y a déjà quelque chose de mis en place sur la commune, si l'habitant désire entretenir lui-même son pied de mur avec des essences résistantes et appropriées, il obtient un macaron sur sa façade afin que nos agents ne coupent pas cette partie. Ce travail continuera avec les habitants qui pourront, bien entendu, participer à cette multitude d'essences dans la ville ».

Aucun membre de GAL présent n'est identifié en conflit d'intérêt.

### Débat & Vote

Michael SPADA détaille la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments proposés de jurisprudence avant de lancer le débat.

Michel PARENT met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Validation de l'opportunité de l'opération présentée avec une note de 12/20 suite à l'analyse du comité technique, de la jurisprudence et des débats en séance.	17	1	0	0	0

## DEVELOPPEMENT DE L'ECOSYSTEME NUMERIQUE DU COWORKING ROCHEFORT OCEAN

### Présentation du projet

Présentation du projet par Lolita Bolleau (Gestionnaire-Animatrice), François Paticat (Coordinateur - Innovation numérique et informatique) et Julien Somprou (Coworker)

Projet	DEVELOPPEMENT DE L'ECOSYSTEME NUMERIQUE DU COWORKING ROCHEFORT OCEAN	
Porteur de projet	Communauté d'agglomération Rochefort Océan	
Fiche action concernée	N°3 - Équipement, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes	
<b><u>Coût total HT présenté (Pré-demande)</u></b>	<b><u>Montant de subvention envisagé</u></b>	
213 700,00 €	144 873,60 €	

**Rémi Justinien** : « Comment allez-vous réussir demain à vous intégrer dans la transformation du pôle Saint Charles ? D'après ce que je comprends, vous aurez des agents de la CARO qui viendront dans vos locaux, et d'autres, comment avez-vous prévu de gérer la place, notamment en termes de parking ? ».

**Lolita Bolleau** : « Quand nous parlons de 110 personnes, ce ne sont pas 110 personnes en même temps car les coworkeurs sont munis d'un badge afin de rentrer dans les locaux à leur convenance donc les horaires sont totalement libres et l'affluence se répartit tout au long de la journée ».

**Rémi Justinien** : « Ah oui effectivement, Merci pour cette précision ».

**Fabienne Gachignat** : « Vous fonctionnez par abonnement puis par coût, c'est cela ? ».

**Lolita Bolleau** : « Nous avons un abonnement qui comprend la location annuelle du badge à 50€ et ensuite c'est 1,50€ de l'heure et il y a un plafond à 150€. L'idée est d'avoir un bureau partagé et non un hôtel d'entreprise donc nous avons fixé une limite même si la personne reste plus d'heures dans les locaux. Il y a également la mise en place du paiement des heures consommées grâce au badge plutôt que de devoir consommer des heures pré payées ».

Les personnes en conflit d'intérêt, Claude Maugan, Bruno Bessaguet et Thierry Lesauvage, sortent de la salle.

### Débat & Vote

Michael SPADA détaille la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments proposés de jurisprudence avant de lancer le débat.

**Michel Parent** : « Cette contribution s'appuie sur quelle logique ? ».

**Michael Spada** : « Il y a deux approches : On dit au porteur de projet le montant maximum qu'il a le droit de demander et en l'occurrence, la fiche action telle qu'elle a été construite permet un taux maximum de 100%. Mais ensuite, libre à chacun des animateurs, de guider le porteur pour définir le montant qu'il sollicite. Rochefort peut peut-être nous expliquer pourquoi celui-ci est à 80% alors que celui d'avant était à moins. Mais le cadre de cette fiche action nous permet d'aller sur des taux très élevés ».

**Michel Parent** : « Nous nous rendons bien compte qu'il y a des disparités énormes qui, personnellement, me choquent ».

**Christine Frouin** : « Pour précision, sur ce dossier il y aura un autofinancement obligatoire de 20% ».

**Michael Spada** : « C'est l'historique de la construction de la stratégie. Si nous voulons être plus contraignant et empêcher d'intervenir sur des montants élevés, dans le cadre de la notation, nous pourrions fixer des

montants ou des taux d'intervention en fonction de la note. Cela pourra faire l'objet d'évolutions que nous discuterons dans le cadre de l'évaluation prochaine ».

**Arnaud Dautricourt** : « Sur les 144 000€ de FEDER, cette somme va forcément baisser puisqu'il faudra qu'il porte 20% donc nous serons déjà moins haut ».

Michel PARENT met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Validation de l'opportunité de l'opération présentée avec une note de 13,5/20 suite à l'analyse du comité technique, de la jurisprudence et des débats en séance.	11	4	0	0	3

## PROJETS SOUMIS AU VOTE POUR SELECTION

Pour les quatre dossiers soumis pour sélection, Michael Spada détaille les taux d'aide et les montants maximum soumis au vote suite à l'instruction par la Région Nouvelle Aquitaine (Cf. la présentation PJ). Un rappel de ce qui avait été vu pour ces mêmes dossiers en opportunité est fait.

Michael Spada rappelle que les montants vus en opportunité ne sont qu'indicatifs. Le montant définitif est calculé par la Région dans le cadre de l'instruction et sur la base de la demande du porteur de projet. Seul ce montant peut être retenu lors de la sélection des dossiers en GAL. Le seul moyen de réduire le montant aurait été de demander au porteur de revoir sa demande de subvention strictement en fonction de ses besoins de financement.

**Emilie Mariot** : « Et si nous refusons les dossiers là, il se passe quoi ? ».

**Michael Spada** : « S'il y a une majorité de contre, cela veut dire qu'il faudra retravailler dessus et revenir sur l'opportunité qui a été faite avant ».

**Christine Frouin** : « Les deux étapes (opportunité et sélection) sont étudiées pour se faire en même temps normalement mais cela peut entraîner un rallongement du traitement du dossier pour le porteur. Les dossiers seraient vus en GAL seulement une fois l'instruction de la Région faite et les membres du GAL pourraient se prononcer sur la base de l'ensemble des éléments du dossier, y compris le plan de financement définitif ».

**Arnaud Dautricourt** : « Et comment cela se passe car nous voyons que les dossiers sont instruits à la hausse donc ce delta, on va le retrouver à la fin de la programmation et les fonds encore disponibles ne seront pas justes ? ».

**Michael Spada** : « Nous notons et mettons à jour au plus juste les montants des dossiers dès que nous avons les informations de la part de la Région, bien avant de vous les présenter, nos tableaux de prévisionnels sont mis à jour dès qu'il y a un changement. Dans les tableaux distribués en séances, seuls les dossiers en jaune en bas n'ont, pour l'instant, pas de fonds disponibles ».

Michel Parent s'exprime longuement sur le fait que les taux d'aide peuvent être très différents et appelle à plus de solidarité entre porteurs de projet pour éviter ces situations.

**Arnaud Dautricourt** : « Ce que Mr Parent essaye d'exprimer c'est que nous n'avons pas la main sur les modalités d'attribution des subventions, ce qui est tout de même compliqué, il faut l'entendre ».

**Michael Spada** : « Les modalités d’attribution doivent être objectives et transparentes à travers la définition des fiches-actions et du règlement intérieur du GAL. Lors de la construction de la stratégie, peu de limitations ont été souhaitées si bien qu’aujourd’hui les taux d’aides maximum sont important et seuls les plafonds encadrent les montants. La modulation du montant intégrée dans la stratégie aurait pu être définie via le système de notation ».

**Christine Frouin** : « La possibilité c’est d’étudier le dossier dans son ensemble, l’opportunité et la sélection, une fois qu’il est instruit et à ce moment-là vous auriez le montant exact ».

Plusieurs échanges se font sur la pertinence d’un changement de pratique du GAL et sur la place du GAL dans la prise de décision des projets.

**François Amand** : « La possibilité peut être de « bloquer » des montants à l’opportunité afin que lors de la demande d’aide le montant soit revu en conséquence, c’est un travail des techniciens avec les porteurs de projet ».

**Christine Frouin** : « Effectivement, car le service Fonds européens et territoires de la Région, lors de son instruction, plafonne le montant de subvention proposé au montant sollicité par le porteur dans sa demande d’aide ».

Des explications complémentaires sont données par les techniciens afin de comprendre le fonctionnement du programme, ses contraintes et l’importance du montant demandé lors de la demande d’aide à la Région.

**Emilie Mariot** : « Tout cela vient du fait que nous sommes un tout nouveau GAL et que nous apprenons à piloter cette programmation ensemble sans comprendre toutes les règles d’instruction clairement ».

Des échanges et des débats entre membres du GAL et techniciens se poursuivent sur la pertinence et la possibilité de modulation des montants présentés pour la sélection des dossiers.

## COORDINATION DE LA DEMARCHE DE VALORISATION ET PRESERVATION DU MARAIS SALE DE LA SEUDRE

### Rappel du projet

Michael SPADA rappelle les éléments importants du dossier et les éventuelles évolutions depuis le vote en opportunité puis détaille le plan de financement validé par l’autorité de Gestion et l’avis qui s’en suit.

Projet	Coordination de la démarche de valorisation et préservation du marais sale de la Seudre	
Porteur de projet	Communauté de communes du Bassin de Marennes	
Fiche action concernée	FA2 : Préservation et promotion des paysages et du patrimoine	
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>FEDER maximum suite à l’instruction réglementaire</b>	<b>Note obtenue en opportunité (inchangée)</b>
165 512,16 €	143 616,00 € (soit 86,77% des dépenses éligibles)	14,5/20 soit 72,50%

Les personnes en conflit d’intérêt, Pascal Ferchaud, Pierre Bernard-Barthe, Myriam Portier (sans droit de vote), Raynald Raimbault et Patrice Brouhard sortent de la salle.

### Vote

Michel PARENT met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Sélection de l'opération « Coordination de la démarche de valorisation et préservation du marais salé de la Seudre » selon les conditions présentées dans le tableau ci-dessus.	6	5	3	0	4

## MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PROGRAMMATION FONCTIONNELLE, TECHNIQUE ET ARCHITECTURALE DU POLE DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUR LE SITE DE L'ANCIEN HOPITAL SAINT CHARLES

### Rappel du projet

Michael SPADA détaille le plan de financement validé par l'autorité de Gestion et l'avis qui s'en suit.

Les personnes en conflit d'intérêt, Claude Maugan, Bruno Bessaguet et Thierry Lesauvage sortent de la salle.

Projet	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation fonctionnelle, technique et architecturale du pôle de formation et d'enseignement supérieur sur le site de l'ancien hôpital Saint-Charles	
Porteur de projet	Communauté d'agglomération Rochefort Océan	
Fiche action concernée	N°3 – Equipement, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes	
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>FEDER maximum suite à l'instruction règlementaire</b>	<b>Note obtenue en opportunité (inchangée)</b>
114 384,55 €	87 619,20 € (soit 76,60% des dépenses éligibles)	15/20 soit 75,00%

### Vote

Michel PARENT met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Sélection de l'opération « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation fonctionnelle, technique et architecturale du pôle de formation et d'enseignement supérieur sur le site de l'ancien hôpital saint Charles » selon les conditions présentées dans le tableau ci-dessus.	7	5	3	0	3

## CHEFFE DE PROJET GRAND SITE MARAIS DE BROUAGE

### Rappel du projet

Michael SPADA détaille le plan de financement validé par l'autorité de Gestion et l'avis qui s'en suit.

Projet	Cheffe de projet Grand Site Marais de Brouage	
Porteur de projet	Communauté d'agglomération Rochefort Océan	
Fiche action concernée	N°2 – Préservation et promotion des paysages et du patrimoine	
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>FEDER maximum suite à l'instruction réglementaire</b>	<b>Note obtenue en opportunité (inchangée)</b>
165 512,16 €	146 489,30 € (soit 88,51% des dépenses éligibles)	14,5/20 soit 72,5 %

Les personnes en conflit d'intérêt, Claude Maugan, Bruno Bessaguet et Patrice Brouhard et Thierry Lesauvage sortent de la salle.

### Vote

Michel PARENT met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Sélection de l'opération « Cheffe de projet grand site marais de Brouage » selon les conditions présentées dans le tableau ci-dessus.	5	6	3	0	4

## DEVELOPPEMENT D'IEPR-SERVICES

### Rappel du projet

Michael SPADA détaille le plan de financement validé par l'autorité de Gestion et l'avis qui s'en suit.

Projet	DEVELOPPEMENT D'IEPR-SERVICES	
Porteur de projet	IEPR-Services (Initiative Emploi Pays Royannais)	
Fiche action concernée	N°6 - Alimentation durable, agriculture locale et circuits courts	
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>FEADER maximum suite à l'instruction réglementaire</b>	<b>Note</b>
146 748,50 €	100 000,00 € (soit 68,14% des dépenses éligibles)	Note de 17/20 en opportunité devant être revue à 21/25 soit 84% suite à une erreur d'utilisation de grille d'analyse (cf. détail sur la Fiche de Présentation du Projet)

Les personnes en conflit d'intérêt, Pascal Ferchaud, Pierre Bernard-Barthe, Myriam Portier (sans droit de vote) et Raynald Rimbault sortent de la salle.

## Vote

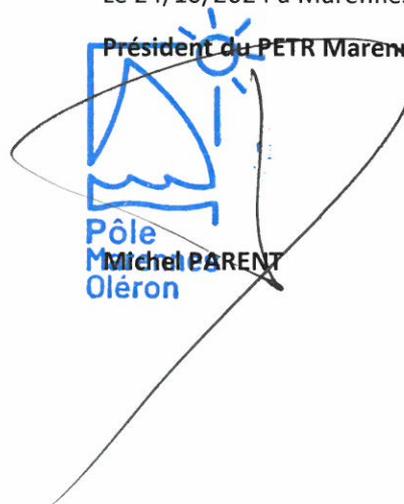
Michel PARENT met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Sélection de l'opération « Développement d'iepr-services » selon les conditions présentées dans le tableau ci-dessus.	8	4	3	0	3

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h05.

Le 24/10/2024 à Marennes,

Président du PETR Marennes Oléron



Pôle  
Michel PARENT  
Oléron